



# FNEE CGT

Fédération Nationale  
des personnels

*des ministères de l'Écologie,  
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,  
des Transports et du Logement*



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : <https://equipementcgt.fr>

## COMITÉ CENTRAL D'ACTION SOCIALE

### Réunion d'installation du CCAS du MTECT le 15 mai 2023

#### Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs,  
Cher-e-s camarades,

Les membres de la délégation CGT veulent tout d'abord rendre hommage à Monsieur André Chavarot et présenter à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances. Nous voulons saluer son travail, son implication au sein du Comité d'Aide Sociale et du CCAS, ainsi que ses qualités humaines et relationnelles, au service des agents et de l'action sociale depuis 2010.

Nous nous réunissons alors qu'après 13 journées de mobilisation dans le cadre d'une intersyndicale inédite, les agents du ministère et des établissements publics affiliés, comme une grande majorité de la population, sont toujours opposés à la réforme des retraites promulguée par le Président de la République.

**La CGT avec l'ensemble des organisations syndicales, demande aux parlementaires de voter l'abrogation de cette loi injuste et injustifiée, et appelle tous les agents à se mobiliser à nouveau lors de la journée d'action intersyndicale prévue le 6 juin 2023.**

#### Fonctionnement et règlement intérieur du CCAS

La CGT rappelle qu'elle demande également l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, mais trouve surprenant et très regrettable que la DGAFP n'ait pas rédigé ni soumis à l'avis des organisations syndicales un projet de règlement intérieur type, pour le fonctionnement des nouvelles instances que le gouvernement a mis en place, réduisant un peu plus l'espace de discussions avec les OS avec la disparition des CT et des CHSCT.

En plus des actions liées à la réforme des retraites, ce retard dans la transmission d'un règlement intérieur type n'a pas permis de réunir le CSA ministériel et en conséquence, le CCAS.

Nous voulons dénoncer une fois de plus la tenue de ce CCAS sur une demi-journée, un lundi, de plus un après-midi à 14H30, malgré un engagement de votre part d'un déroulé sur la journée. Nous exigeons que le règlement intérieur évolue et acte une convocation sur une journée complète pour toutes les réunions plénières du CCAS. Nous ne pouvons qu'être d'accord sur le délai de transmission des documents de travail 10 jours avant les réunions, mais nous demandons à voir !!

Ce CCAS ouvre une nouvelle mandature suite aux élections professionnelles de décembre 2022 sur lesquelles nous ne reviendrons pas, malgré le plus faible taux de participation jamais établi, et les très gros dysfonctionnements dans la préparation et le déroulé de ces élections.

#### Constitution des CLAS et mandat des présidents

Les CLAS des différents services sont en cours de constitution et, à l'issue de ces élections, les CRCAS pourront être constituées. Avec les fusions de certaines DIR suite à la loi 3Ds (DIR SO/DIR MC et DIR Med/DIR CE), nous demandons que les CLAS ne fusionnent pas au vu de l'étendue des différents territoires de ces DIR. Nous avons toujours revendiqué une action sociale de proximité proche des agents et la CGT exige le maintien des 4 CLAS dans ces DIR.

Aucun obstacle ne doit freiner le travail des présidents et membres des CLAS pour exercer leurs mandats. Les présidents de CLAS ont notamment un rôle d'animation permanente de ce comité et de ses commissions dans lesquelles ils sont soit titulaires, soit experts de droit, et un rôle de recensement des besoins des agents et de recherche de partenaires internes et externes afin de permettre de répondre à ces besoins, y compris en coopération avec d'autres CLAS. Ils doivent veiller à la bonne gestion des crédits d'action sociale en relation avec les secrétariats généraux de plus en plus mutualisés, que ce soit au sein des services du ministère (nouveaux services AGIR) ou dans les DDT-M avec les SGC. Des décisions individuelles doivent être systématiquement établies, mentionnant leur pourcentage de décharge et doivent être transmises à la DRH/PSPP2. Les décharges de 50 % minimum pour les présidents doivent être encouragées et valorisées dans les services, et leur charge de travail doit être réellement prise en compte dans l'organisation de leur unité de travail. Il en est de même pour la décharge dont

les secrétaires doivent bénéficier, ainsi que les correspondants territoriaux dans les CLAS des DREAL importantes issues des fusions. Nous demandons à connaître le nombre de présidents ayant bénéficié d'une promotion durant la dernière mandature. De plus, nous vous demandons d'intégrer les présidents et trésoriers d'associations qui ont également une décharge, notamment ceux ayant la responsabilité de la gestion en matière de restauration, dans le quota associatif, afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur déroulement de carrière. Nous prenons acte des premières dates de formation des présidents de CLAS prévues en juin et en septembre 2023 et demandons que les formations des présidents de CRCAS soient aussi programmées en juin et septembre, ainsi que les formations par webinaire des membres des commissions d'aides matérielles, également à partir de juin 2023.

Nous dénonçons l'attitude de l'administration de la DREAL Nouvelle Aquitaine qui, dès le lendemain du renouvellement du CLAS, a demandé à l'ancienne présidente de libérer le bureau du CLAS, lui a coupé l'accès à l'intranet et a laissé notre camarade dans l'isolement le plus total pendant plusieurs jours. Nous pointons également, les dérives de certains SGC-D, imposant leur diktat, ou leur manque de relations avec les présidents de CLAS, ceci ayant conduit certains à ne pas se représenter. Nous vous demandons d'agir pour des relations plus fluides.

### **Crédits d'initiative locale – CIL**

Concernant les CIL, ceux-ci doivent être augmentés pour que, quel que soit la taille du service, des actions de qualité puissent avoir lieu. Cette enveloppe de CIL, doit être portée à 1 million d'euros, pour permettre notamment la mise en place de mini- séjours pour les enfants de nos collègues, suite à l'impulsion faite par la commission « actions collectives » de la dernière mandature. L'augmentation des CIL demandée, devra aussi permettre l'organisation d'actions spécifiques pour les retraités ou leur participation aux actions proposées aux agents en activité.

Nous vous demandons de rappeler les termes de la note technique de 2016 aux services, sur les journées d'actions collectives pour lesquelles les agents sont en mission et pas en absence du service . Elles ne doivent pas venir amputer les jours de RTT, comme nous l'avons découvert dans plusieurs services !

Plusieurs présidents de CLAS nous ont alertés sur l'attribution très partielle des dotations de crédits CIL, certaines DREAL décidant de n'attribuer que 10 % de l'enveloppe « Restauration-arbre de Noël - CIL » pour les crédits CIL, ce qui est a priori inacceptable ! Une fois encore, et malgré notre demande, les membres du CCAS ne sont destinataires que du montant global des délégations de crédits, restauration d'une part et « arbre de Noël-CIL-crèches » d'autre part. Mais le constat et la comparaison des consommations 2022 et des délégations de crédits 2022 et 2023, montrent des disparités difficilement explicables et acceptables entre les régions.

La CGT rappelle que ces éléments par type de dépense sont indispensables à un bon suivi des crédits et demande que les présidents de CLAS soient informés et écoutés dans leurs demandes de crédits complémentaires.

### **Avenir action sociale ministérielle- enfance, familles : nos revendications**

La délégation CGT au CCAS, dans la continuité de ses revendications portées dans la mandature précédente, rappelle que l'avenir de notre Action Sociale Ministérielle (ASM), repose d'abord sur le maintien d'un CLAS dans chaque service, excepté les dérogations que constituent les CLAS inter-services et qui doivent rester exceptionnelles. Notre ASM doit apporter aux agents actifs et retraités un complément à ce que l'action sociale interministérielle prévoit déjà.

Comme le CCAS a su le faire avec la Prestation Unique de Soutien à la Scolarité qu'il a créée, et qui existe aujourd'hui ailleurs, notamment au MASA, nous demandons l'extension de prestations existant dans d'autres ministères. C'est notamment le cas du CESU garde d'enfants pour les 6/12 ans qui doit pouvoir être mis en place au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agirait d'une mesure concrète d'application de la charte égalité professionnelle signée au sein du ministère, tout comme la création d'une prestation concernant le surcoût lié aux gardes d'enfants en cas d'horaires atypiques ou décalés.

De même, la CGT insiste pour que toutes les conventions ministérielles de réservation de berceaux dans des crèches, existant il y a plusieurs années, soient recensées et réactivées, en liaison avec les nouveaux marchés qui vont se mettre en place dans les SRIAS et qui sont loin de couvrir les besoins de tous les fonctionnaires.

Nous demandons également la hausse de la prestation arbre de Noël.

### **Prêts sociaux-études, amélioration de l'habitat**

Les prêts qui ont été lancés en 2022 et 2023, concernant l'accompagnement financier des études des enfants d'agents, ou des travaux d'amélioration de l'habitat, doivent pouvoir être généralisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, car les 2 expérimentations, quand elles sont bien relayées dans les services concernés, avec un message à tous les agents, et pas seulement sur les sites intranet des services, montrent qu'ils répondent à une attente des agents. Nous espérons aujourd'hui, avoir des nouvelles rassurantes par le CAS, sur le bon fonctionnement des logiciels permettant de procéder aux versements des prêts « éco-habitat » ...

La CGT demande que les plafonds de ressources concernant les 3 prêts sociaux, soient revus à la hausse dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023, car les revenus imposables 2022 tiennent compte de la revalorisation générale certes très insuffisante de 3,5 % des salaires en 2022, et la refonte (et le tassement) de la grille des salaires liée à la hausse du minimum Fonction Publique. Par ailleurs, le versement du solde des ISS en 2022 provoque également une hausse du revenu imposable alors que sa répercussion devrait être étalée sur 1 ou 2 années fiscales a minima.

Elle souhaite que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de l'AG du CAS en juin après l'avis du CCAS que nous sollicitons aujourd'hui.

## Restauration collective

Concernant l'extension de l'harmonisation des subventions restauration dans les DIR et DIRM, nous attendons un retour de votre part suite à la note du 28 mars dernier. En effet, l'harmonisation a pris un certain temps à être mise en place pour les agents des DIR et DIRM déjeunant dans les RA et RIA, certains services traînant des pieds. Le tableau d'harmonisation étant établi par département, les inégalités de traitement au sein d'un même service interdépartemental, sont très mal perçues, car de grosses différences persistent déjà dans le reste à charge des agents, selon qu'ils déjeunent dans un RA ou RIA, ou un restaurateur ou traiteur privé.

Toujours sur le point restauration, nous vous demandons d'intervenir auprès de la DGAFP afin qu'un webinaire soit organisé pour tous les RIA et ministères, avec un intervenant du ministère des Finances pour la mise en place de la TVA, car beaucoup de questions restent aujourd'hui sans réponse, malgré la foire aux questions de la DGAFP, notamment en fonction du statut des associations de gestion des restaurants, assujetties ou non à la TVA, et pouvant ou non récupérer cette TVA

A ce sujet, avez-vous obtenu une augmentation des crédits d'action sociale restauration, correspondant à la mise en place d'une TVA à 10 % sur la subvention de base et quelle est votre estimation de l'incidence budgétaire de cette mesure en 2023 ?

## Protection sociale complémentaire

La CGT suit également de près, le dossier de la protection sociale complémentaire (PSC) à la fois du côté de la DGAFP, avec la nouvelle négociation qui va s'ouvrir sur la prévoyance, et du côté du MTECT sur le panier de soins et l'accès aux retraités de la participation financière sur leurs cotisations.

L'inquiétude liée à la clôture du contrat de référencement actuel avec la MGEN au 31 décembre 2024, doit être rapidement levée concernant une éventuelle rupture de couverture ou de contrat, tant en santé qu'en prévoyance et incapacité.

## Retraité-e-s

Vous aurez sans doute compris que la CGT n'est pas prête à laisser tomber le sujet de l'information due aux retraités et ayants-droits, que ce soit sur ce sujet de la PSC ou sur tous les droits en matière d'action sociale, individuelle ou collective.

La question de la diffusion d'informations doit être relancée directement par la DRH, auprès du Service des Retraites de l'Etat, du FSPOIE et de l'IRCANTEC, en leur proposant de leur transmettre un document qu'ils seraient en charge de diffuser.

Le ministère pourrait également décider de faire bénéficier les retraités d'une subvention-repas s'ils déjeunent dans un RA ou RIA comme certaines structures le font déjà, sachant qu'il ne s'agirait pas d'une fréquentation régulière comme un agent actif.

## Outre-mer

Enfin, monsieur le directeur, puisqu'il n'y aura pas de CCAS en juin, nous souhaitons savoir comment les engagements pris auprès de nos collègues ultra-marins, lors des 2 dernières rencontres des présidents de CLAS, sur la disparité de traitement en matière d'accès à une restauration collective, à des logements et à des places en crèche d'une part, et de frais de voyage avec le CGCV pour leurs enfants d'autre part, vont avoir un commencement de réponses et de propositions de solutions, qui passeront nécessairement pas une participation financière spécifique de la DRH pour ces agents.

La CGT prendra toute sa place dans ce nouveau CCAS et dans tous les CLAS et CRCAS, pour que l'action sociale continue à progresser, au service de tous les agents de tous les services du MTECT, ainsi que des retraités et de leurs ayants-droits.

Elle continuera également à apporter son soutien au CGCV, à la FNASCE et au CAS qui doivent avoir les moyens de mener leur action.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CCAS, côté administration et côté organisations syndicales, avec un focus pour nos collègues de la DGAC dont nous espérons qu'ils pourront nous faire partager leur expérience concernant l'action sociale au sein de la direction générale de l'aviation civile.

Nous actons que M. Guillaume Leforestier, Secrétaire Général de notre ministère, sera présent pour la signature des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de nos associations nationales, CGCV et FNASCE, en fin d'après-midi, mais nous déplorons que celui-ci ne soit pas présent à cette séance d'installation, malgré notre demande lors du dernier CCAS. La CGT renouvelle donc solennellement sa demande d'une participation du SG lors du prochain CCAS.

La délégation CGT au CCAS